



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de
construction
140 O'Connor Street
140, rue O'Connor
Ontario
Ottawa
K1A 0S5

Title - Sujet Campus Confederation Heights GC	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP635-192601/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 20192601	Date 2019-09-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-347-77501	
File No. - N° de dossier fg347.EP635-192601	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-19	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boujenoui(fg347), Nabil	Buyer Id - Id de l'acheteur fg347
Telephone No. - N° de téléphone (613) 295-9356 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

A) REPORTER LA DATE DE CLÔTURE

Reporter la date de clôture de l'Appel d'offres au **19 septembre 2019 à 14h00 HAE**.

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 3:

J'aimerais demander une clarification sur le Formulaire 2 - Formulaire de référence du client pour un projet représentatif et le Formulaire 3 - Formulaire de référence du client pour un projet représentatif (page 143 de 153 et page 145 de 147 du document complet), qui précise ce qui suit :

Il est à noter que plusieurs étapes ou plusieurs immeubles sous l'égide d'un seul programme ne sont pas considérés comme étant admissibles.

Pourriez-vous nous confirmer que nous pouvons ignorer la note soulignée et mentionnée ci-dessus dans le *formulaire 2 - Formulaire de référence du client pour un projet représentatif et le formulaire 3 - Formulaire de référence du client pour un projet représentatif ?*

Réponse 3:

Les formulaires 2 et 3 seront modifiés pour supprimer la note surlignée. Il est acceptable de présenter des phases ou des bâtiments multiples pourvu qu'ils respectent les critères exigés à la section *O1, Projet de gestion de la construction*.

Question 4:

Référence - Partie 3, point 3.2 : Les mêmes projets peuvent-ils être utilisés pour les sections O1 et C1 ?

Réponse 4:

Oui, mais les renseignements doivent être fournis pour chaque section - O1 et C1. Chaque section O1 et C1 évalue différents aspects du projet, de sorte que le soumissionnaire est encouragé à fournir les détails requis pour chaque exigence O1 et C1.

Question 5:

Référence - Annexe A, point 1a) et point 1c)i) : L'alinéa 1c)i) stipule que les soumissionnaires doivent " inclure suffisamment de personnel pour réaliser les travaux dans les délais prescrits à l'article 6.2 " dans les honoraires mensuels fixes. Comme il s'agit d'un projet de gestion de la construction sur plusieurs sites, avec seulement une description générale de la portée (qui se limite à l'information pour chaque emplacement dans le point 4.4 du cadre de référence) et aucune conception finale pour le moment, il n'est pas possible de déterminer avec précision le temps et les efforts que chaque personnel " inclus " devra consacrer au projet dans une perspective globale pour le moment. Cela dépendrait en grande partie de l'interprétation, les soumissionnaires assumant un risque considérable associé à toute hypothèse qui serait faite. Par exemple, la description fournie à la section 4.4 du cadre de référence pour chaque emplacement indique que certains emplacements sont occupés alors que d'autres ne le sont pas - cette seule distinction entraînera un niveau d'effort accru de la part de l'équipe de projet selon que l'immeuble est occupé ou non (c.-à-d. une coordination supplémentaire avec les exploitants d'immeubles, etc.) Par conséquent, afin d'assurer une comparaison entre les " pommes et les pommes ", serait-il possible de décrire le temps que les soumissionnaires doivent consacrer à chacun des postes qui doivent être inclus dans les honoraires mensuels fixes, comme dans le cas du tableau 6 - Personnel supplémentaire des directeurs de construction à l'article 1.C de l'annexe A - Base de paiement ? Cela permettra une comparaison équitable/égale entre les soumissionnaires.

Réponse 5:

Tous les soumissionnaires reçoivent les mêmes renseignements - section 1.3.4 et section 4.4. Chaque promoteur devra utiliser sa propre expérience et ses propres connaissances pour déterminer le temps que prendront les diverses tâches, y compris le nombre d'employés qu'il juge suffisant pour terminer les travaux dans les délais prévus.

Question 6:

Référence - Annexe B - Tableau d'établissement des prix 2 : En réponse à la question 5 ci-dessus, les durées indiquées pour chacun des bâtiments comprennent la période avant construction à 7 mois, la période de construction à 18 mois et la période après construction à 2 mois. Nous croyons comprendre que ces durées ne correspondent pas aux durées prévues pour chaque emplacement au point 1.3.2 du cadre de référence, qui indique des dates d'achèvement différentes pour différents emplacements. Cela aurait également une incidence sur les montants qui seraient inclus pour chaque emplacement dans les frais mensuels fixes.

Réponse 6:

Le point 1.3.2 sera modifié pour correspondre aux durées prévues pour les phases pré-construction, construction et post-construction.

Question 7:

Référence - Annexe B - Tableaux d'établissement des prix : La somme totale de 13 227 300 \$ est-elle le coût de construction seulement, ou les éléments des tableaux 2, 3, 4, 5 et 6 (que nous devons fournir) sont-ils censés être inclus dans ce montant?

Réponse 7:

Selon l'annexe B - Tableau 1, la somme totale de 13 227 300 \$ est le coût de construction seulement et les éléments des tableaux 2, 3, 4, 5 et 6 ne doivent pas être inclus dans ce montant. De plus, le tableau 1 - Note 1 indique que la somme du total du prix ferme indiqué dans la colonne (C) est donnée à titre d'information seulement et ne sera pas utilisé pour calculer le prix total de la soumission, mais sera incluse dans la valeur totale du contrat attribué.

Question 8:

Référence - Annexe B – Tableau d'établissement des prix 4 : Il semble qu'un montant fixe soit demandé pour le " cautionnement et l'assurance ". Est-il possible de préciser exactement quelles assurances doivent être souscrites dans ce tableau ? De plus, pour le montant inclus pour le " cautionnement ", il s'agit généralement d'une fonction du montant des coûts du sous-traitant ; par conséquent, serait-il possible de fournir aux soumissionnaires un montant présumé des coûts du sous-traitant afin que tous les soumissionnaires puissent appliquer leur taux de cautionnement au même montant ?

Réponse 8:

Veuillez consulter l'Annexe E - Attestation d'assurance pour les exigences en matière d'assurance.

Des précisions sur le cautionnement sont fournies dans les Clauses et conditions uniformisées d'achat sous la condition générale (CG) 9 - Garantie contractuelle (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2890D/9>)

Le montant présumé des coûts du sous-traitant ne sera pas fourni puisque l'estimation du coût total de la construction a été fournie.

Question 9:

Référence - Annexe B - Tableau d'établissement des prix 6 : Quelle est la différence entre l'ordonnanceur inclus dans ce tableau et le " gestionnaire du temps " décrit à la section C2 de la DP qui doit être inclus dans les frais mensuels fixes ? De même, quelle est la différence entre l'évaluateur des coûts dans ce tableau et le " Gestionnaire des coûts " décrit à la section C2 de la demande de propositions qui doit être incluse dans les frais mensuels fixes?

Réponse 9:

Il n'y a pas de différence. L'ordonnanceur et le gestionnaire des temps sont la même personne; l'évaluateur des coûts et le gestionnaire des coûts sont la même personne.

Question 10:

Annexe C - Cadre de référence, point 6.3.11.1.1e)iv) : Nous n'avons pas été en mesure de trouver les conditions supplémentaires au contrat mentionnées dans le document de demande de propositions, veuillez les fournir, car elles devront être examinées avant la soumission.

Réponse 10:

Référence - Mandat, point 6.3.11.1 Paragraphe 3 : Cette exigence fait partie du processus d'approvisionnement interne du soumissionnaire. Les conditions supplémentaires sont une exigence de la stratégie et du plan de processus d'approvisionnement du DT, tel qu'indiqué à la section 6.3.11.1, et non la documentation d'approvisionnement de TPSGC.

Question 11:

Général : Compte tenu des questions ci-dessus et des autres exigences du projet, serait-il possible de prolonger de deux semaines la période de fermeture ?

Réponse 11:

La date de clôture sera prolongée d'une semaine

C) MODIFICATION AUX DOCUMENTS DE DEMANDE DE PROPOSITION

Les modifications suivantes aux documents de demande de proposition entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.

Document de demande de proposition (DDP)

(1) Part 3.2 (a) Critères techniques obligatoires :

1. **AJOUTER** ce qui suit:

O2 Références de clients – Critères techniques cotés par points C1

Le soumissionnaire doit obtenir, remplir et soumettre les formulaires 4, 5 et 6 pour les références du client pour le besoin C1.1 - Projet no 1, C1.1 - Projet no 2 et C1.1 - Projet no 3 décrits à la section *R1 Expérience du soumissionnaire*. Le représentant du client de référence du soumissionnaire doit valider l'information spécifique identifiée au sujet du projet du représentant du soumissionnaire.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que son représentant de référence client est disponible et qu'il remplira le formulaire de référence client.

(2) Part 3.2 (b) Critères techniques cotés, C1.2 Référence de clients:

1. **EFFACER** dans son intégralité.

(3) Part 3.2 (b) Critères techniques cotés, C2.1, C2.2 et tableau échelle 2:

1. **EFFACER** dans son intégralité.
2. **REEMPLACER** par ce qui suit :

C2.1 Les critères suivants seront évalués pour chaque personne clé identifiée par le soumissionnaire :

a) Les personnes clés du soumissionnaire devraient posséder les qualifications et l'expérience pertinentes au rôle proposé, y compris les accréditations professionnelles pertinentes actuelles (indiquer la province, l'année, le statut), lorsqu'elles sont généralement applicables ou considérées utiles au rôle ;

b) Le soumissionnaire devrait fournir une description d'un projet représentatif pour chacune des cinq personnes clés. Les projets représentatifs devraient être semblables à un projet de type industriel, tel que défini dans la section C1 ci-dessus, et la portée du travail décrite à l'ANNEXE C - Mandat. Les projets représentatifs peuvent avoir déjà été présentés dans R1, mais les soumissionnaires doivent fournir les renseignements requis séparément et soumettre des réponses complètes. Des notes plus élevées seront attribuées aux soumissionnaires qui démontrent que leurs personnes clés ont travaillé ensemble sur le projet représentatif passé.

Les éléments ci-dessus seront évalués conformément à l'échelle 2.

Échelle 2	0%	20%	40%	60%	80%	100%	Points disponibles
C2.1 a)	N'a pas fourni d'informations susceptibles d'être évaluées	La personne clé ne possède pas l'expérience ni les compétences requises	La personne clé manque de qualifications et d'expérience	La personne clé possède un certain niveau de qualifications et d'expérience	La personne clé possède un bon niveau de qualifications et d'expérience	La personne clé est hautement qualifiée et expérimentée	30 points par personne clé. Total des points disponibles : 150 points
C2.1 b)	N'a pas fourni d'informations susceptibles d'être évaluées	Rôle de la personne clé et échantillon de projet non lié à cette exigence	Le rôle de la personne clé et l'échantillon du projet ne sont généralement pas liés à cette exigence.	Rôle de la personne clé et échantillon de projet généralement liés à cette exigence	Rôle de la personne clé et échantillon de projet directement liés à cette exigence et au moins deux personnes clés y ont travaillé ensemble	Les personnes clés dirigent des projets directement liés à cette exigence et toutes les personnes clés y ont travaillé ensemble	Gestionnaire principal de projet et chef de chantier principal (80 points chacun), Coordonnateur de conception des systèmes mécaniques et électriques, gestionnaires du temps et gestionnaire des coûts (50 points chacun) : Total : 310 points

(4) Part 3.2 (b) Critères techniques côtés, C4 Approche et méthode du soumissionnaire:

1. SUPPRIMER ce qui suit:

En ce qui concerne le projet visé à l'ANNEXE C - Mandat, le soumissionnaire doit:

2. REMPLACER par ce qui suit :

En ce qui concerne le projet visé à l'ANNEXE C – Cadre de référence, le soumissionnaire devrait:

(5) Annexe C Cadre de référence, 1.3.2 Plan de conversion des bâtiments destinés aux utilisateurs :

1. SUPPRIMER ce qui suit:

Nom de l'immeuble	Achèvement de la construction (y compris la mise en service)
Cafétéria	octobre 2021
1500, avenue Bronson	juillet 2021
Radioprotection	octobre 2021
Édifice Sir-Leonard-Tilley	juin 2021
Édifice Sir-Charles-Tupper	juillet 2021
Annexe C de l'édifice Sir-A.-Campbell	octobre 2021

2. REMPLACER par ce qui suit :

Nom de l'immeuble	Achèvement de la construction (y compris la mise en service)
Cafétéria	janvier 2022
1500, avenue Bronson	octobre 2021
Radioprotection	janvier 2022
Édifice Sir-Leonard-Tilley	septembre 2021
Édifice Sir-Charles-Tupper	octobre 2021
Annexe C de l'édifice Sir-A.- Campbell	janvier 2022

(6) Formulaire 2 et Formulaire 3 de référence du client pour un projet représentatif:

1. SUPPRIMER ce qui suit:

Il est à noter que plusieurs étapes ou plusieurs immeubles sous l'égide d'un seul programme ne sont pas considérés comme étant admissibles.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.